|  |  |
| --- | --- |
| Procédure de démarrage T-9 |  |
| IGA T9 | 01 juillet 2020 |  |

Sommaire

[1 Accès à l’application 2](#_Toc44064708)

[2 Facturation Billetterie 2](#_Toc44064709)

[3 Gestion de la caisse (espèces) 2](#_Toc44064710)

[4 Récupération du fichier clients 2](#_Toc44064711)

[5 Récupération des arriérés clients 3](#_Toc44064712)

[6 Gestion des BI en cours 3](#_Toc44064713)

[7 Production 3](#_Toc44064714)

[8 Fournisseurs 3](#_Toc44064715)

[9 Bordereau de remise en banque 3](#_Toc44064716)

[10 Comptabilité 4](#_Toc44064717)

[11 FAQ 4](#_Toc44064718)

# Accès à l’application

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous permettra d’accéder à votre application IGA T9 :

<http://t9.iga-voyage.fr>

# Facturation Billetterie

Tous les billets émis avant la date de démarrage sur T-9 devront être facturés sur IGANET. La date de facturation devra être antérieure à la date de démarrage. Les billets présents sur IGANET ne remonteront pas sur T-9. La remontée de votre billetterie vers IGANET sera aiguillée vers T9 le jour du démarrage.

# Gestion de la caisse (espèces)

La veille du démarrage à la fermeture : procédez à la clôture de votre caisse. Faites un versement en banque si besoin puis envoyez un mail à votre interlocuteur IGA qui gère votre démarrage en indiquant le montant de votre fond de caisse au centime près.

Le jour du démarrage : attendre le feu vert d’IGA pour saisir des espèces sur votre application T-9. Le fond de caisse doit être saisi avant le premier encaissement.

# Récupération du fichier clients

La constitution du fichier clients s’est basée sur les normes liées au RGPD (règlement général sur la protection des données) à savoir :

1. Clients Compte : si toutes les pièces (facture et avoirs) sont soldées et que la date de la dernière pièce (facture, avoir, règlement, BI) est antérieure au 01/01/2017, le client n’est pas repris.
2. Clients Tourisme : si toutes les pièces (facture et avoirs) sont soldées et que la date de la dernière pièce (facture, avoir, règlement, BI) est antérieure au 01/01/2016, le client n’est pas repris.
3. Les clients créés depuis moins de 4 ans n’ayant aucune pièce associée (encaissement, BI, facture) sont importés.

Un premier import a été réalisé avant la date de démarrage. Nous effectuerons la récupération des clients créés entre ce premier import et la date de démarrage durant la première semaine.

Les informations récupérées de vos clients IGANET sont les suivantes :

* Nom/Prénom/Civilité
* Adresse
* CP/Ville
* Téléphone (Numéro de portable et numéro de fixe)
	+ Clients « Tourisme » : Si votre client dispose de plus de deux numéros ils seront injectés dans le champ « Commentaire » de la fiche client T-9.
	+ Clients « En Compte » : l’information sera intégrée dans le panel « Contact » de T9.
* Email
	+ Clients « Tourisme » : Au-delà d’une adresse email par client, l’information sera ajoutée dans le champ « Commentaire » de la fiche client T-9.
	+ Clients « En Compte » : l’information sera intégrée dans le panel « Contact » de T9.
* Modèle de frais
* Profil
* Paramétrage des relevés
* Paramétrage des cartes logées

# Récupération des arriérés clients

Avant le démarrage, il faudra que tous vos encaissements soient saisis sur IGANET. Il faudra également que toute la facturation clients soit finalisée.

Toutes les pièces non soldées de vos comptes clients seront importées dans votre application T-9. Le numéro de la pièce restera inchangé. Vous pourrez la retrouver dans T-9. Le détail des prestations ne sera pas repris. Il y aura une prestation unique reprenant le solde de la pièce (Cette méthode de reprise de données correspond à une reprise d’à nouveaux détaillée). Vos arriérés seront disponibles dans votre application T-9 à compter de la deuxième semaine suivant le démarrage.

Plus aucune modification (côté client) ne pourra être effectuée sur IGANET à partir du « 30/06/20 00h00 » (un blocage de l’application sera effectué) :

* Aucun encaissement ne pourra être saisi sur IGANET. Ils devront tous être saisis sur T-9.
* Aucune facture client ne pourra être saisie sur IGANET. Elles devront toutes être crées sur T-9.

# Gestion des BI en cours

Les bulletins d’inscription en cours ne sont pas repris sur T9. Vous avez toujours accès à IGANET, ou au CRM, afin de pouvoir les consulter et les rééditer.

A compter du démarrage sur T9, toute la facturation de ces BI devra être effectuée sur T9. La saisie des acomptes et des soldes devra également être effectuée sur T9.

Si un client souhaite réaliser une modification d’un BI déjà présent sur IGANET/CRM : effectuez la modification sur IGANET/CRM afin de pouvoir l’éditer et le faire signer par votre client. Par ailleurs, aucun acompte ne devra être saisi sur IGANET/CRM. Ils devront être saisis sur T9. Si besoin, vous avez la possibilité d’éditer un reçu d’acompte depuis T9. La facturation devra également être effectuée sur T9.

# Production

Les dossiers « Production » ne sont pas repris sur votre application T-9.

Vous pouvez créer un nouveau dossier production sur T9 afin de finaliser la saisie de vos ventes, de vos encaissements client et de vos achats. Le calcul de la marge sera effectuée manuellement en recoupant les achats et les ventes saisis sur les dossiers IGANET et T9. La régularisation de la marge sera effectuée directement en comptabilité.

# Fournisseurs

Tous les achats saisis sur IGANET devront être finalisés sur IGANET:

* Pointage des fournisseurs.
* Règlements fournisseurs.

Vous ne devez plus saisir de nouveaux achats sur IGANET.

# Bordereau de remise en banque

Les bordereaux de remises en banque que vous n’avez pas générés seront déclenchés par IGA au moment de la comptabilisation clients.

Vous ne pourrez plus saisir de nouveaux encaissements clients sur IGANET.

# Comptabilité

La reprise des données comptables intervient après le démarrage. C’est vous qui nous indiquerez la date à laquelle vous souhaitez effectuer l’import de la comptabilité dans T9. Vous devrez avoir terminé la gestion de vos achats fournisseurs (ou quasiment finalisé) et toutes vos saisies manuelles en comptabilité.

L’intégralité des écritures de l’exercice en cours est importée dans la comptabilité T-9. Les reports à nouveau des exercices précédents, ainsi que le détail des écritures associées, sont également intégrés à la comptabilité T-9.

# FAQ

Une FAQ a été mise en place à l’adresse suivante, n’hésitez pas à la consulter :

<http://www.iga.fr/logiciel-agence-de-voyage/2705-2/>.